



GÎTES DE FRANCE
Partageons des moments uniques

ATTESTATION

Je soussigné, Michel DUBREUIL, Président des Gîtes de France de la Vienne, certifie que dans le cadre de l'agrément « Gîtes de France® », les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont prises en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans des zones d'implantation de parcs éoliens ou à proximité de celle-ci ou toute autre source de nuisance.

Les hébergements déjà labellisés dans des zones d'implantation de parcs éoliens ou à proximité pourraient voir leur hébergement déclassé en terme de confort (nombre d'épis revu à la baisse).

Fait à Poitiers, le 3 Août 2020

Michel DUBREUIL
Président